



Délibération n° 02 / 2015

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Mme Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. René Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), .

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.

Madame Michelle CASSAR, maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de répondre aux besoins de la Commune, il est envisagé de créer :

- un poste d'ingénieur territorial (temps complet, catégorie A) ;
- un poste de technicien territorial (temps complet, catégorie B).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce sur cette modification du tableau des effectifs ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le tableau des effectifs du personnel communal sera donc le suivant :

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 02/2015****Objet : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.**

Grade ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Directeur Général des services	A	1	0
Attaché principal	A	1	0
Attaché	A	1	0
Ingénieur	A	1	0
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Animateur territorial	B	1	0
Chef de service de police municipale	B	1	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives hors classe	B	1	0
Rédacteur chef	B	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2	0
Technicien	B	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	10	0
Agent de maîtrise principal	C	4	0
Agent de maîtrise	C	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	7	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	24	3
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	4	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	3	3
Brigadier-chef principal	C	3	0
Gardien de police	C	1	0
TOTAL GENERAL		85	11

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Votes : 28 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

MAIRIE DE PIGNAN
 POUR EXTRAIT CONFORME
 LE MAIRE
 34 (Hérault) Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
 délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
 que la convocation du conseil avait été faite le 22 janvier 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN